



Assignation jugement tribunal du commerce

Par **Loya**, le **13/02/2020** à **12:50**

Bonjour,

J'ai reçu par voie d huissier une signification de jugement du tribunal de commerce par ma banque, jugement auquel je n étais par présente suite à une erreur d adresse, au vue des ratures sur le document. Jugée le 21 mai 2019, il est réputé contradictoire. Je peux faire un recours mais après avoir sollicité des associations il m a été impossible d avoir un rendez-vous avec un conseil en raison des grèves d avocats. Je suis dans une impasse car le delai est à samedi. Je voulais savoir si je peux faire un courrier au juge de la cour d appel en attendant de trouver un avocat et demander une aide juridictionnelle car je n ai aucun revenu depuis la liquidation de mon entreprise, mais surtout est-ce possible de le faire ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement,